

Communiqué de presse



Nomination d'Ambra Senatore à la direction du Centre chorégraphique national (CCN) de Nantes

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, en plein accord avec Johanna Rolland, maire de Nantes, et avec le soutien unanime de Jacques Auxiette, président de la région Pays de la Loire et de Philippe Grosvalet, président du conseil départemental de Loire Atlantique, a donné son agrément à la nomination d'Ambra Senatore à la direction du Centre chorégraphique national (CCN) de Nantes, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour succéder à Claude Brumachon et Benjamin Lamarche.

Née à Turin en 1976, Ambra Senatore se forme auprès de grandes personnalités de la danse telles que Carolyn Carlson, Dominique Dupuy ou Bill T. Jones. Doctorante en danse contemporaine en Italie, elle poursuit et publie ses travaux de recherche. Elle a implanté sa compagnie récemment en France et propose une danse empreinte d'humour qui a rencontré un accueil immédiat des programmateurs français, comme en témoigne sa récente programmation au Théâtre de la Ville en février 2015.

Le projet d'Ambra Senatore pour le Centre Chorégraphique national de Nantes, « De l'humain à la danse, de la danse à l'humain », ouvre de nouvelles perspectives de dialogue et de rencontres avec les acteurs du territoire. Dans sa recherche d'une danse qui rencontre le public, Ambra Senatore met l'accent sur la relation humaine, laissant la place à la fragilité, au doute, au sens critique et au partage. Une danse qui s'inspire de la vie.

Fondamentalement tournée vers l'autre, elle a à cœur d'aller à la rencontre de tous les publics en créant des œuvres adaptées à tous types d'espaces. Son projet, volontairement inscrit sur le territoire et qui en fédère les acteurs, porte par ailleurs une forte ambition d'ouverture internationale.

De la création au citoyen, le public est au cœur du projet d'Ambra Senatore.

Créé en 1992, le CCN de Nantes s'inscrit dans une dynamique interrégionale, enjeu de la métropole nantaise et de la région Pays de Loire. Il était dirigé depuis sa fondation par Claude Brumachon et Benjamin Lamarche qui y ont effectué un travail remarquable.

Le jury a salué unanimement la qualité des dossiers et l'engagement des cinq candidats qui ont tous présenté des démarches artistiques singulières et de multiples pistes pour revisiter le projet de ce centre chorégraphique.

Paris, le 10 juillet 2015

Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 38 80
service-presse@culture.gouv.fr

Toute l'actualité du ministère de la Culture
et de la Communication

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC